

Le Maire

Le jeudi 22 octobre 2015 à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry, Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ARANA M - BORDA MC - ECHEVERRIA D - ELICEIRY S - GARAT MM - GENIN P - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : JORAJURIA M à ELICEIRY S - ZAMORA MT à SANSBERRO T -

ABSENTS et EXCUSÉS : ZAMORA P -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Rapport sur les décisions du maire
- 4 - Approbation convention pour le système d'information foncière (EPFL / CC Errobi)
- 5 - Terrain Uhaldea
- 6 - Office national des forêts - Vente sur pied des coupes de bois
- 7 - Convention de groupement de commande pour l'étude d'optimisation de l'adduction d'eau potable de l'ouest du Pays Basque
- 8 - Retrait du service technique intercommunal
- 9 - Budget : Décisions modificatives
- 10 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Rapport sur les décisions du maire

En application des délégations que le Conseil Municipal lui a données, le Maire a signé les marchés relatifs aux travaux de l'école : CSPS, étude de sol, contrôle technique et marchés de travaux avec les entreprises

4 - Approbation convention pour le système d'information foncière (EPFL / CC Errobi)

L'EPFL et la Communauté de Communes ERROBI envisagent de mettre en place un observatoire foncier qui permettra d'assurer une veille foncière sur notre territoire et d'intervenir si une opportunité d'acquisition se présente. Dans ce cadre, il est demandé à la Commune de saisir les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) qu'elle reçoit de sorte que l'EPFL et la CC ERROBI soient informés rapidement des ventes de terrains envisagées sur la Commune. Le Conseil doit décider d'adhérer à ce système dont l'installation et la maintenance sont assurées par la CC ERROBI.

Le maire donne lecture de la convention correspondante.

La commune adhère à l' EPFL, par le biais de la communauté des communes.

Voté à l'unanimité

5 - Terrain Uhaldea

Suite à l'information envoyée aux Zuraidars concernant ce terrain à vendre, une personne s'est présentée mais n'a pas donné suite.

Deux autres personnes souhaitent acquérir : Mr BIDEGAIN Battite et Mr BENGOCHEA , riverains de ce terrain.

Patrick GENIN demande si ce terrain ne doit pas être conservé pour des jeunes qui voudraient s'installer. Et non pas attribué à des personnes qui sont déjà installées.

Il propose de mettre ce terrain à disposition de ces riverains en attendant qu'un acquéreur se présente.

Mr le maire précise que l' ABF (architecte des bâtiments de France) impose une même structure de construction que les bâtiments déjà existants et ne veut pas de structure légère .Donc un coût de travaux plus élevé .

Le terrain étant marécageux, il faut aller chercher en profondeur avec mise en place obligatoire de pieux pour construire. Ce qui occasionne encore un surcoût supplémentaire.

M. LARRE précise que ce terrain est traversé par un réseau d'eaux pluviales qui concerne notamment M. BENGOCHEA .

Patrick GENIN : ne peut-on pas le garder pour le moment et quels sont leurs projets ?

Mr le maire : pour Mr BIDEGAIN c'est un emplacement pour créer du parking , pour M.BENGOCHEA il s'agit notamment de régulariser cette servitude de pluvial. Il est difficile de mettre ce terrain à leur disposition et de le leur retirer d'ici quelques temps alors qu'ils auront faits leurs aménagements.

Il est décidé de proposer un prix de 50 euro le m² , sous condition qu'ils se répartissent la totalité de la surface.

Mr le maire va les recevoir.

Vote : reporté au prochain conseil

6 - Office national des forêts - Vente sur pied des coupes de bois

Organisation de vente sur pied de bois .L'ONF va aider à constituer des lots (80 stères environ)

Il est proposé un prix de 8 euro le stère.

VOTE : à l'unanimité.

7 - Convention de groupement de commande pour l'étude d'optimisation de l'adduction d'eau potable de l'ouest du Pays Basque

Cette étude est portée faite par le SMUN (Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive) pour actualiser celle effectuée en 2003. Il s'agit d'étudier l'optimisation et la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Le territoire de la Commune sera inclus dans cette étude dont le coût est estimé à 100 000 € subventionné à 80 %. La participation de SOURAIDE sera de 0.5% du solde.

VOTE : à l'unanimité.

8 - Retrait du service technique intercommunal

La commune adhère à ce service proposé par l'agence publique de gestion locale située à PAU et ce depuis plusieurs années. Ce service a pour but de nous apporter un appui technique si besoin . Le coût de cette adhésion est d'environ 1800 € par an. Or, depuis qu'elle y adhère, la commune n'a jamais bénéficié de ce service et chaque fois qu'elle l'a sollicité, l'intervention proposée était payante en plus de la cotisation déjà versée.

La commune demande donc son retrait de ce service.

VOTE : à l'unanimité.

9 - Budget : Décisions modificatives

Le maire propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Budget communal :

- Compte D 2315-17 : Aménagement du bourg - 2000 €
 - Compte D 2111-14 : Foncier :+ 2000 €
- (frais de géomètre pour bornage des terrains au lotissement Errebi)

Budget Eau et Assainissement :

- Compte D 605 : Achat d'eau en gros - 2000 €
 - Compte D 6227 : Honoraires géomètre :+ 2000 €
- (servitude passage canalisations eaux pluviales à Pettaenea)

VOTE : à l'unanimité.

10 - Questions diverses

Projet SUD MINE :(Compagnie minière) pour une étude de faisabilité d'exploration de recherche d'or.

Le préfet demande un avis à titre consultatif auprès des maires mais c'est lui qui prendra la décision.

MC Borda : il faut faire attention, leur montrer qu'on est contre ainsi que ce que l'on ne veut pas.

Mr le maire précise qu'il a émis un avis négatif à cette demande.

ERRECARTIA : Aucune suite au courrier envoyé, personne du village ne s'est manifesté.

Une personne extérieure au village a pris contact avec Mr le maire pour des renseignements sur Errecartia.

Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil : voir accord de principe pour une vente et à quel prix.

Incidences de la Loi NOTRE :

Présentation du projet pour L'EPCI Unique (regroupement de 158 communes) visionnage d'une vidéo explicative.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal
ARANA M - BORDA MC - ECHEVERRIA D - ELICEIRY S - GARAT MM -

GENIN P - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M -

OTONDO P - UHARRIZ JP -